



Arrêt travail et licenciement

Par Georgio25

Bonjour à tous.

Je vais exposer les faits.

Durant le mois de juin, j'ai été convoqué à un entretien pour un éventuel licenciement.

J'ai reçu la réponse, donnant la suite de l'entretien, dans les délais selon la loi : j'ai reçu le courrier le 11 juillet m'indiquant la mauvaise nouvelle.

Dans la lettre, y est indiqué : 1 mois de préavis que l'entreprise me dispense de faire.

En parallèle, pour des raisons de santé, j'ai dû me mettre en arrêt du 30 juin au 13/07 puis j'ai été prolongé jusqu'au 9 août.

Ma question est : est-ce que je peux entreprendre de commencer un nouveau travail à partir du 11 août?

merci d'avance pour les retours

Par kang74

Bonjour

Vous avez reçu quoi, le 11 Juillet ? La notification de votre licenciement ?

Par de là si oui, si l'employeur vous a dispensé du préavis, vous pouvez à la fin de votre arrêt de travail commencer un nouveau contrat .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24660]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24660
[/url]

Par Georgio25

Bonjour kang74, et merci pour votre réponse.

J'ai reçu par voie postale le courrier de réponse de l'entretien et également la lettre recommandée que je suis allé chercher plus tard.

Il est mentionné qu'il me paie le préavis de licenciement mais que je suis dispensé de le faire.

cordialement

Par Prana67

Bonjour,

Vu que vous êtes dispensé de préavis vous auriez pu travailler ailleurs depuis le 11 juillet.
Comme vous êtes en arrêt maladie vous devez attendre la fin de l'arrêt pour reprendre un travail.